



Progetto co-finanziato dall'Unione Europea



Comune di Ravenna
Assessorato Immigrazione



MINISTERO
DELL'INTERNO

FONDO ASILO, MIGRAZIONE E INTEGRAZIONE (FAMI) 2014-2020

Obiettivo Specifico "2.Integrazione / Migrazione legale", Obiettivo Nazionale "ON 3 - Capacity building - lett. j)
Governance dei servizi - Capacity building 2018"

SMART Sistema per il Miglioramento dell'Accoglienza sulla Rete Territoriale

Il est possible de postuler du 18 février 2021 au 19 mars 2021, pour

L'AVIS DE FONDS DE LOCATION 2021

FONDS RÉGIONAL POUR L'ACCÈS À LA MAISON EN LOCATION SELON L'ART. 38 ET 39 DU DROIT
RÉGIONAL N.

2412001 ET CC.MM.II. RÉOLUTION RÉGIONALE N.2031 DU 28/12/2020

de demander l'octroi de contributions pour le paiement du loyer

- pour les communes de la Basse-Romagne: Alfonsine, Bagnacavallo, Bagnara, Conselice, Cotignola, Fusignano, Lugo, Massa Lombarda, S. Agata
- pour les communes de Romagna Faentina: Brisighella, Casola Valsenio, Castel Bolognese, Faenza, Riolo Terme, Solarolo
- pour les communes de Cervia - Ravenna - Russi

Les DEMANDES admises seront placées dans deux classements distincts:

1" Unités familiales avec ISEE entre 0,00 € et 17,154,00 €

2" Ménages avec ISEE compris entre 0,00 € et 35.000,00 € qui ont subi une perte ou une diminution significative du revenu familial causée par l'urgence COVID-19 au cours du trimestre mars-mai 2020, même ceux qui se sont vu attribuer un logement dans un immeuble résidentiel public.

La subvention maximale pouvant être accordée est une somme fixe égale à 3 mois de loyer pour un montant maximum de 1.500,00 €.

Il est possible de soumettre une seule demande par cellule familiale.

Documents à joindre en ligne: pièce d'identité (ou titre de séjour pour les non-ressortissants de l'UE), certificat ISEE et contrat de location avec récépissé d'enregistrement et extension

Pour les candidats au 2e classement (diminution des revenus de plus de 20%), des bulletins de paie (ou autres documents attestant des revenus perçus) seront également exigés pour les mois de MARS AVRIL et MAI 2019 et MARS AVRIL et MAI 2020.

Vous devez également avoir votre code fiscal, IBAN, votre adresse e-mail et le montant des frais de copropriété avec vous.

Les conditions suivantes du noyau de la famille ISEE sont exclues de la contribution:

- 1) ayant eu la même année 2021 l'octroi d'une contribution du Fonds pour l'urgence logement découlant des délibérations du Conseil régional, n. 817/2012, 1709/2013, n. 1221/2015 et n. 2365/2019
- 2) ont eu la même année 2021 l'octroi d'une contribution du Fonds pour arriérés non coupables conformément à l'art. 6, paragraphe 5, de la D.L. 31/07/2013, n. 102 converti avec la loi du 28/10/2013, n. 124



VIVA DANTE

RAVENNA 1321-2021



Progetto co-finanziato dall'Unione Europea



Comune di Ravenna
Assessorato Immigrazione



MINISTERO
DELL'INTERNO

FONDO ASILO, MIGRAZIONE E INTEGRAZIONE (FAMI) 2014-2020

Obiettivo Specifico "2.Integrazione / Migrazione legale", Obiettivo Nazionale "ON 3 - Capacity building - lett. j)
Governance dei servizi - Capacity building 2018"

SMART Sistema per il Miglioramento dell'Accoglienza sulla Rete Territoriale

- 3) être le cessionnaire, limité aux demandes de classement 1, au moment de la soumission de la demande, d'un logement dans un immeuble résidentiel public
- 4) être bénéficiaire, au moment de l'introduction de la demande, du revenu de citoyenneté ou de la pension de citoyenneté prévus par le décret-loi no. 4/2019 converti avec des modifications par la loi no. 26/2019

Pour en savoir plus sur toutes les exigences et recevoir assistance pour remplir la demande en ligne du FONDS DE LOCATION 2021, nous vous invitons à contacter nos bureaux SICET Romagna, afin d'évaluer votre situation.

18/02/2021

Tel. 0544 261988 mail: sicet.ravenna@a-cisl.it

NOUS FRECEVONS SUR RENDEZ-VOUS:

RAVENNA v.Vulcano 78 T. 0544 261988/261811 FAENZA v.della Costituzione 62 T. 0546 670911 LUGO v.E.Ferrari 3 T. 0545 22247



VIVA DANTE

RAVENNA 1321-2021